

Paris, le 25 février 2014

PUBLICATION DES ELEMENTS RELATIFS A LA REMUNERATION VARIABLE

AU TITRE DES EXERCICES 2013 ET 2014 DU DIRECTEUR GENERAL¹

Conseil d'administration du 20 février 2014

Après avis du Comité de gouvernance, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration de Gecina, lors de sa réunion du 20 février 2014, a arrêté la rémunération variable du Directeur Général, Monsieur Philippe Depoux, au titre de l'exercice 2013, et a fixé les critères de performance relatifs à sa rémunération variable au titre de l'exercice 2014.

1. Rémunération variable au titre de l'exercice 2013

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 17 avril 2013 a décidé que la part variable cible au titre de l'exercice 2013 de Monsieur Philippe Depoux serait fixée au maximum à 100% de la part fixe de la rémunération, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs qui ont été ensuite arrêtés par le Conseil d'administration du 22 juillet 2013. Les critères quantitatifs, qui reposaient pour l'exercice 2013 sur l'atteinte d'objectifs de résultat récurrent et d'EBITDA, représentaient 65% de la rémunération variable cible et les critères qualitatifs, non publiés pour des raisons de confidentialité, 35%.

Après avoir constaté l'atteinte de ces critères quantitatifs et qualitatifs, la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de Monsieur Philippe Depoux a été fixée par le Conseil d'administration à 100% de sa rémunération fixe perçue sur la période du 3 juin 2013² au 31 décembre 2013, soit 233 000 euros.

2. Rémunération variable au titre de l'exercice 2014

La part variable cible au titre de l'exercice 2014 de Monsieur Philippe Depoux demeure fixée au maximum à 100% de la part fixe de la rémunération, en fonction de critères de performance quantitatifs et qualitatifs cible. Les critères de performance quantitatifs représentent 65% de la rémunération variable cible et les critères de performance qualitatifs en représentent 35%.

¹ Publication effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

² Date à laquelle Monsieur Philippe Depoux a pris ses fonctions de Directeur Général de Gecina.

L'atteinte des critères de performance quantitatifs sera établie en fonction de la grille suivante, étant précisé que le cas échéant, il pourra être tenu compte d'éléments exceptionnels :

Résultat récurrent net (% réalisé / budget)	Rémunération variable	EBITDA (% réalisé / budget)	Rémunération variable
>102	%	> 102	%
> 98	25% Cible	> 98	40% Cible
> 96	15%	> 96	30%
> 94	10%	> 94	20%
< 94	0%	< 94	0%

Les critères de performance qualitatifs, exigeants, préétablis et définis de manière précise, ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité.